

Déposer sur HAL-SHS

HAL est un système d'archivage en ligne, qui recueille et diffuse les documents scientifiques et donne un accès libre et gratuit aux résultats de la recherche.

L'École doctorale EPS demande à tous les doctorants de déposer sur HAL-SHS leurs publications et leurs colloques. Ce dépôt est essentiel pour la préparation du prochain contrat quadriennal et pour la visibilité de l'École doctorale. Il s'agit de plus d'une contrainte faible, qui ne vous prendra que quelques minutes de votre travail de thèse.

Comment s'inscrire, comment déposer sur HAL-SHS

Vous trouverez à l'adresse suivante tous les renseignements pratiques

<http://cesdoc.univ-paris1.fr/Rubriques/hal.html>

Si vous avez besoin d'une formation, vous pouvez prendre rendez-vous directement avec Odile Contat (Odile.Contat@univ-paris1.fr), pour une formation par petit groupe, par exemple par bureau de doctorants.

Que déposer sur HAL-SHS ?

Vous pouvez déposer deux choses : les publications et les colloques.

Les documents de travail publiés par des laboratoires sont considérés comme des publications.

Attention, ne déposez pas les documents de travail du CES, ce travail est déjà effectué.

Déposer une publication

Si vous avez le droit de déposer le texte intégral, choisissez « **Déposer un document avec texte intégral et référence bibliographique** ». Puis choisir le type de document adapté :

- [Articles dans des revues avec comité de lecture](#)
- [Articles dans des revues sans comité de lecture](#)
- [Ouvrages scientifiques](#)
- [Chapitres d'ouvrages scientifiques](#)
- [Autres publications](#) (pour les documents de travail autre que CES)

Très important : A la rubrique « Commentaire », il faut écrire exactement : ED EPS

Si vous n'avez pas le droit de déposer le texte intégral, Choisissez dans HAL-SHS « **Déposer une référence bibliographique seule** ». Puis choisir le type de document adapté :

- [Articles dans des revues avec comité de lecture](#)
- [Articles dans des revues sans comité de lecture](#)
- [Ouvrages scientifiques](#)
- [Chapitres d'ouvrages scientifiques](#)

Très important : A la rubrique « Commentaire », il faut écrire exactement : ED EPS

Déposer un colloque

Si un colloque a été publié, et que vous avez le droit de déposer le texte intégral. Choisissez « **Déposer un document avec texte intégral et référence bibliographique** ». Puis choisir le type de document adapté :

- [Conférences invitées](#)
- [Communications avec actes](#)

Très important : A la rubrique « Commentaire », il faut écrire exactement : ED EPS

Attention, si un colloque n'a pas été publié, **il ne faut pas déposer le texte intégral**. Choisissez « **Déposer une référence bibliographique seule** ». Puis choisir le type de document adapté :

- [Conférences invitées](#)
- [Communications sans actes](#)

Très important : A la rubrique « Commentaire », il faut écrire exactement : ED EPS

En résumé, les 4 points à retenir :

- Déposer sur HAL-SHS les publications et les colloques, mais pas les documents de travail du CES.
- Pour les publications, un dépôt intégral (avec le fichier texte) est souhaitable, dans le respect du droit.
- Pour les colloques, dépôt d'une référence bibliographique seule (sans le fichier texte). Si les actes du colloque ont été publiés, vous pouvez déposer le texte.
- Dans tous les cas, à la rubrique « Commentaire », il faut écrire exactement : ED EPS